

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [SAbrina Lambert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5456e391b62f5e51a229819a>

Date d'obtention : 2021-04-28 15:38:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- délai de 4jours
- ne pas supprimer les photos
- appeler la police
- J'ai un rôle important en tant qu'intervenant , guider les élèves ..

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

m'aider à encadrer davantage les élèves, uniformiser nos interventions, venir en aide rapidement...

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- communiquer immédiatement avec le service de police
- jamais chercher à voir les images ou les vidéos
- jamais effacer les images (confisquer le cellulaire en question)